



COORDINATION NATIONALE INFIRMIERE
270 Bd Sainte Marguerite
13 009 MARSEILLE
6508 / RC 1249 /1
☎ : 04 91 74 50 70 / 📠 : 04 91 74 61 47
www.coordination-nationale-infirmiere.org

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé
14 avenue Duquesne
75700 PARIS

Lettre Recommandée avec A.R.

Marseille, le 17 mai 2010

Objet : PREAVIS DE GREVE

Madame le Ministre,

La Coordination Nationale Infirmière (CNI), conformément aux articles L.521-2 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 - article 10, appelle à nouveau, l'ensemble des **étudiants en soins infirmiers, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de Santé, cadres supérieurs de Santé et directeurs de soins** de la Fonction Publique Hospitalière, à des actions locales et des débrayages le :

Du 30 mai 2010 à partir de 0h jusqu'au 2 juin 24 h

Pour les revendications suivantes :

- Une véritable **revalorisation salariale** pour la profession infirmière (public et privé) sur une grille A type.
- la reconnaissance des **infirmiers spécialisés** en master, avec une revalorisation de 115 euros par semestres d'études (25 points à 4.60 € en Fonction Publique)
- la reconnaissance de la **pénibilité de la profession infirmière** : maintien de la catégorie active en fonction publique, avec la bonification d'un an tous les 10 ans, et son élargissement au secteur privé
- une **revalorisation salariale rapide**, alors que le ministère ne propose aucune hausse avant décembre 2010 (IDE) ou juillet 2012 (cadres, IADE, IBODE, puéricultrices)
- l'augmentation de la prime de **week-end** et une revalorisation conséquente de la prime de **nuit** (actuellement un euro de l'heure !)

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Nathalie DEPOIRE
Présidente CNI